



NEWSLETTER

Chatbot Rebecca



SOMMAIRE

ACTUALITÉS

- Mes nouvelles connaissances RH et indemnitaires

NOUVEAUTÉS

- Arrivée imminente des indemnités de l'établissement public Météo France dans le chatbot
- Petit rappel : l'offre RDP

Mes nouvelles connaissances RH ...

Je peux désormais vous répondre sur les évolutions juridiques portées par le **décret n°2022-1682** relatif à l'expérimentation de la **mise à disposition de fonctionnaires dans le cadre d'un mécénat de compétences**. Ce décret précise les modalités d'application de l'article 209 de la loi du 21 février 2022.

... et indemnitaires

Ce mois-ci, le **barème de l'IFSE fait place au barème du RIFSEEP** en intégrant désormais **les plafonds du complément indemnitaire annuel (CIA)**.

Vous pouvez le consulter en m'interrogeant sur les indemnités "**201793 - INTERMINISTERIEL-I.F.S.E.**" ou "**201794 - INTERMINISTERIEL-COMPLEMENT INDEMNITAIRE**".

Le barème se trouve dans la rubrique "**Pour en savoir plus**".



Arrivée imminente des indemnités de l'établissement public Météo France dans le chatbot



Les **travaux de description du Référentiel de Paye (RDP)** de l'établissement public Météo France ont été lancés en **février 2023**. Ils sont effectués, en lien direct avec Météo France, par le bureau de l'analyse réglementaire et des référentiels RH interministériels (BARRI) du CISIRH.

La **première étape** consistait à co-construire avec Météo France, la cartographie de ses indemnités propres.

La **deuxième étape** est en cours de finalisation. Elle a pour but d'analyser et de décrire sur un plan strictement réglementaire les indemnités, issues de la cartographie, dans des fiches RDP dédiées.

La **troisième étape** permettra aux gestionnaires de Météo France, une fois les fiches validées, de consulter ces indemnités directement depuis le chatbot Rebecca (lien vers le portail PISSARHO).

L'**actualisation réglementaire** de ces fiches sera réalisée par le BARRI-RDP.

Le **CISIRH remercie** l'établissement public Météo France pour son investissement et la qualité des relations et des échanges tout au long des travaux.



L'offre RDP (Référentiel de paye)

L'offre RDP met à disposition des ministères une **cartographie complète et synthétique des indemnités** versées à leurs agents.

Cette offre consiste à **décrire les règles de paye** (populations, conditions d'éligibilité, incompatibilités, modalités de liquidation...) d'un point de vue réglementaire et métier pour, notamment, alimenter et consolider le contrôle interne de la rémunération.

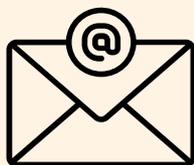
Ces règles sont **complétées par la description des éléments nécessaires à la production du fichier GEST** à transmettre par le SIRH à l'application PAYSAGE de la DGFIP et sont un prérequis pour le calcul correct de la paye des agents (code mouvement, éléments de rémunération, données associées).

Chaque indemnité (code BJ) est décrite dans **une fiche RDP**, entièrement rédigée par le CISIRH, puis validée par le ministère concerné.

Le RDP constitue une **base réglementaire de référence** pour les gestionnaires RH en matière de primes et indemnités. Il est aussi un **prérequis** pour pouvoir utiliser le **moteur indemnitaire** (calcul automatisé des primes et indemnités) proposé par le CISIRH. En effet, il en facilite le paramétrage.

Par ailleurs, une fois validées, les fiches RDP sont **consultables dans le chatbot Rebecca** par les gestionnaires.

Pour les **ministères intéressés** par cette offre de service, n'hésitez pas à nous **contacter** à l'adresse mail suivante :



chatbot.cisirh@finances.gouv.fr



Je suis à votre écoute. Répondez à mon questionnaire avant le 15 juin !

Répondre à l'enquête